



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 AOÛT 2015, À 20H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Absent avec motivation : Monsieur Mark Cardwell.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur François Drouin, secrétaire-trésorier adjoint.

Réflexion	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #15-182 Procès-verbal du 06-07- 2015	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 06-07-2015, tel que rédigé.
Période de questions	La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h40.
Rés. #15-183 Appui - Parc régional sur le TNO Sault-au- Cochon	Attendu que le TNO Sault-au-Cochon recèle un potentiel récrétouristique important et que ce territoire contribue significativement au développement des communautés locales; Attendu que l'ensemble du TNO Sault-au-Cochon a fait l'objet d'une planification visant une utilisation rationnelle et judicieuse du territoire; Attendu que malgré l'incompatibilité de cet usage et la vive opposition du milieu et de la MRC, un bail exclusif (BEX) pour l'exploitation d'une carrière a été émis en août 2013 en vertu de la Loi sur les mines; Attendu que la MRC souhaite la création d'un parc régional soit perçue comme étant une action affirmant qu'il est de l'intérêt public de protéger et mettre en valeur le TNO Sault-au-Cochon; Attendu que la possibilité de soustraire au jalonnement l'entièreté du TNO Sault-au-Cochon par la création d'un parc régional; Attendu la résolution #2014-04-52, adoptée à la MRC en avril 2014, demandant le retrait du BEX-1254 au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; Attendu que lors de sa séance du 4 février 2015, un avis de motion a été donné pour la création d'un parc régional sur le TNO Sault-au-Cochon; Attendu la résolution du 6 mai 2015 portant le numéro 2015-05-81, adopté par la MRC, confirmant l'intention de celle-ci de créer un parc régional sur le TNO Sault-au-Cochon; Attendu que la ville de Beaupré utilise l'eau de ce bassin versant pour son approvisionnement en eau potable; Attendu les efforts importants consentis au fil des années pour l'aménagement d'un réseau de sentiers récréatifs et pour la création d'une réserve de biodiversité (4



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

millions déjà investis);

Attendu que la MRC souhaite conserver des pouvoirs de gestion foncière et forestière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité demande à la MRC :

- de procéder rapidement, en septembre, à la mise en place du parc régional,
- de conserver la zone forêt faune à l'extérieur du parc afin de conserver l'exploitation forestière et faunique,
- de zoner - parc régional - les zones à haute valeur de conservation, conservation intégrale, naturel et écotouristique et récréative,
- que l'on tienne compte de l'intérêt public des citoyens en fonction du site touristique (14 000 visiteurs par an), résidentiel et du Sentier transcanadien, lieu pédestre reliant Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Petite-Rivière-Saint-François, d'approvisionnement en eau potable de qualité pour St-Tite-des-Caps et Beaupré,
- que toutes les municipalités de la MRC appuient cette demande afin de protéger le territoire et d'appuyer fortement la MRC dans sa demande en respectant son intérêt de gestion financière et faunique, selon le plan ci-joint, au dossier.

Rés. #15-184  
Défi Inter-  
Classes

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent de contribuer financièrement au Défi Inter-Classes Côte-de-Beaupré en défrayant le coût d'inscription du 1,5 km (10.40 \$ par élève pour les élèves de 6 à 11 ans et 18 \$ pour les 12 ans et plus pour les personnes de l'école Caps-des-Neiges I) qui participeront à la course de cross-country qui aura lieu le 11 octobre 2015, et ce jusqu'à concurrence du montant prévu au budget 2015, soit 330 \$.

Rés. #15-185  
Comptes du  
mois

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2015, au montant de 193 459,82 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #15-186  
Compte du  
mois - Règl  
#15-681

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2015 du règlement #15-681 décrétant des travaux de réfection de voirie de la rue de la Savane et prévoyant un emprunt de 380 000 \$ pour en acquitter le coût, au montant total de 21,17 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #15-187  
Déneigement  
Bloc  
municipal

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour le déneigement du réseau routier de 2015 à 2020;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Entreprises	Conformité	Bloc municipal (taxes non incluses)	Bloc MTQ (taxes non incluses)
Déneigement Daniel Lachance inc	O	2 365 923,13 \$	279 810,83 \$
Aurel Harvey	O	2 372 080,00 \$	187 920,00 \$
Les Entreprises Jacques Dufour & fils	O	2 759 844,54 \$	242 297,74 \$

Attendu l'article 2.16 du devis de soumission : La municipalité prévoit adjuger le contrat à l'entrepreneur qui aura présenté la plus basse soumission conforme. Le montant considéré pour l'attribution du contrat est le prix soumis pour le Bloc municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour le déneigement du réseau routier du Bloc municipal de 2015 à 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Daniel Lachance inc pour un montant de 2 365 923,13 \$ (taxes non incluses).

Rés. #15-188  
Deneigement  
Bloc MTQ

Attendu que le contrat de déneigement de la partie du réseau routier du Bloc municipal a été accordé à Déneigement Daniel Lachance inc;

Attendu que Déneigement Daniel Lachance inc n'a pas déposé la plus basse soumission conforme pour le déneigement de la partie du réseau Bloc MTQ;

Attendu que l'attribution du contrat pour le Bloc MTQ est soumise à l'approbation du ministère des Transports;

Attendu que les prix des soumissions sont valides pour une période de 90 jours à compter du délai de clôture, soit le 17 juillet 2015;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour le déneigement du réseau routier du Bloc MTQ à Déneigement Daniel Lachance inc. le tout conditionnellement à une confirmation écrite du MTQ à l'effet qu'il approuve le prix de soumission déposé avant l'expiration du délai de validité de la soumission.

Rés. #15-189  
Emprunt  
temporaire -  
Règl. #15-679

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la municipalité à effectuer, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #15-679 décrétant les travaux de construction de la rue du Renard et prévoyant un emprunt de 225 000 \$ pour en défrayer le coût. Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. #15-190  
Emprunt  
temporaire -  
Règl. #15-681

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la municipalité à effectuer, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #15-681 décrétant des travaux de réfection de voirie de la rue de la Savane et prévoyant un emprunt de 380 000 \$ pour en acquitter le coût. Le



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #15-191  
Travaux -  
avenue Royale  
(côte du  
Moulin)

secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Attendu que le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 prévoyait des travaux de réfection de l'avenue Royale dans le secteur de la côte du Moulin;

Attendu que les travaux de réfection seront réalisés en régie interne;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent les travaux de réfection de l'avenue Royale dans le secteur de la côte du Moulin sous la surveillance de la firme WSP Canada inc pour un montant estimé de 75 000 \$. Les coûts seront remboursés à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Rés. #15-192  
Mandat -  
Inspection et  
auscultation  
du réseau

Attendu que la municipalité est allée sur invitation auprès de 3 firmes pour l'auscultation de la chaussée de son réseau routier;

Attendu qu'un seul fournisseur a déposé une soumission;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges incluant l'option B correspondant à l'extraction de données ponctuelles 3D, au Groupe Trifide pour un montant de 10 346,50 \$ plus taxes et 2,00 \$ / élément pour l'option B (bornes fontaines seulement).

Rés. #15-193  
Mandat -  
Inspection du  
réseau

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour l'inspection caméra d'une section du réseau d'égout (rang St-Julien);

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Laboratoire de canalisation souterrain (LCS) Inc	19 205,14 \$
Can Explore inc	18 835,95 \$

Attendu que Véolia North America a soumissionné à un prix forfaitaire pour la mobilisation / démobilisation et un tarif horaire pour l'inspection caméra, ce qui est non conforme aux exigences du devis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel ;

Que la municipalité accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Can Explore inc pour un montant de 18 835,95 \$ taxes incluses.

Rés. #15-194  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 juillet 2015, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendation CCU
98, rue de la Colline	Construction neuve	#15-117
133, rue de Nagano	Construction neuve	#15-118
45, rue Franc-Clos	Rénovation	#15-119
212, rue de la Friche	Agrandissement	#15-120
134, rue du Flanc	Agrandissement	#15-121
2022, 2024, 2026 et 2028, avenue Royale	Modification de plan	#15-122

Rés. #15-195  
Toponymie  
Legs des  
Pionniers

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité donne les noms de rue suivants pour le développement du Legs des Pionniers:

- rue Poulin,
- rue Saint-Gelais,
- rue Simard.

Rés. #15-196  
Adoption  
Règl. #15-683

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #15-683 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #15-197  
Adoption  
Règl. #15-672

Il est proposé par monsieur Robert Paquet, appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #15-672 (Plan d'urbanisme). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #15-198  
Adoption  
Règl. #15-674

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement de zonage #15-674. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #15-199  
Adoption  
Règl. #15-675

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement de lotissement #15-675. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #15-200  
Adoption

Il est proposé par monsieur Robert Paquet, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Règl. #15-676

Que le Conseil municipal adopte le règlement de construction #15-676. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #15-201  
Adoption  
Règl. #15-677

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement sur le Plans d'implantation et d'intégration architecturale #15-677. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Tirage au sort

Dans le cadre de la Politique d'attribution des aides financières (volet achat d'œuvres d'art) la municipalité procède au tirage pour choisir un artiste parmi les deux (2) qui ont déposé un formulaire de participation pour que la municipalité acquiert une ou plusieurs de leurs œuvres d'art en fonction du montant disponible. L'artiste gagnant est madame Roseline Dupuis.

Rés. #15-202  
Entretien  
emprise MTQ

Attendu que des talus sont aménagés le long du boulevard Les Neiges, dans le développement le Legs des Pionniers;

Attendu qu'une partie des talus adjacents à la copropriété en développement sera aménagée avec des plantations d'arbustes et d'arbres qui empiéteront dans l'emprise du MTQ;

Attendu que pour autoriser cet empiétement, le MTQ exige un engagement à l'effet qu'ils seront entretenus;

Attendu que les plantations nécessiteront peu d'entretien, et ce uniquement au cours des premières années en attendant que le couvert de végétation se referme;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité s'engage à ce que les plantations d'arbres et d'arbustes qui empiètent dans l'emprise du boulevard les Neiges soient entretenues.

Rés. #15-203  
Suivi  
caractérisation

Attendu qu'en 2012-13 une caractérisation des matières en suspension (MES) a été réalisée sur les eaux usées des villes de Beaupré et Sainte-Anne-de-Beaupré et des municipalités de Saint-Joachim et Saint-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que la municipalité s'explique mal les résultats obtenus par la caractérisation effectuée sur son réseau d'égout;

Attendu que les charges de matière en MES pour la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ont augmenté de près de 100% sans qu'il n'y ait eu de changements majeurs sur le réseau d'égout qui expliquent cet accroissement.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate la firme WSP à analyser les résultats de la caractérisation 2012-13 et à émettre un avis sur ceux-ci, avant le 1er octobre 2015.

Subvention  
Parc Faubourg  
Olympique

Attendu que le promoteur du Faubourg Olympique a cédé une partie des lots 498, 499, 500 et 506 d'une superficie totale 30 511.4 m<sup>2</sup> pour des fins de parc et terrain de jeux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que la municipalité a fait réaliser deux plans pour l'aménagement de ce parc dont le montant de l'investissement pourrait varier entre 1 M\$ et 1.5 M\$ selon l'avancement des travaux;

Attendu que la municipalité entend réaliser une première phase du plan qui consisterait à :

- Faire un chemin d'accès et le stationnement,
- Construire un bâtiment de service,
- Reprofiler l'ensemble du plateau et des talus,
- Installer des lampadaires,
- Stabiliser les talus,
- Aménager des murets de soutènement,
- Ensemencer les talus et gazonner le plateau,
- Acquérir et installer du mobilier,

Attendu que ces travaux sont estimés à 550 000 \$;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Robert Pilote, et rejeté devant l'égalité des voix ;

Que la municipalité demande une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer la demande de subvention;

La contribution de la municipalité pour ces travaux sera payée à partir du fonds de parc et terrain de jeux pour environ ( $\pm$  200 000 \$) et pour le solde à partir de la taxe sur l'essence Canada TECQ ( $\pm$  75 000 \$).

Pour : Louise Thouin, Robert Pilote et Parise Cormier

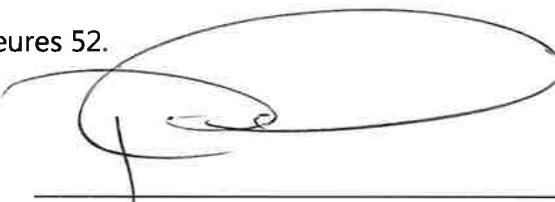
Contre : Réjean Morency, Robert Paquet et Leopold Michel

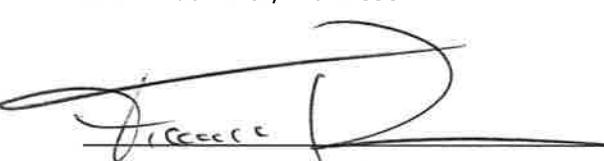
Période de questions

La période de questions débute à 21h06 et se termine à 21h52.

Fin de la séance

Levée de la séance à 21 heures 52.

  
Parise Cormier, mairesse

  
François Drouin, secrétaire-trésorier adjoint